

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du samedi 27 septembre 2014

Délibération n°14/6-30

**OBJET** RESTAURATION EXTERIEURE DE L'ANCIEN HOTEL DE VILLE**APPROBATION DU PROJET  
AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 14/6-30 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur JAVEL François, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, Aménagement/ Développement Durable, et Culture/ Jeunesse/ Sport ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS****ARTICLE 1**

Approuve le projet de restauration de la clôture de l'ancien Hôtel de Ville de Saint-Denis pour un coût prévisionnel estimé à 800 000,00 € HT.

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès des différents partenaires et à signer tous documents y afférents.

**ARTICLE 3**

La dépense correspondante sera imputée au Budget principal sous le chapitre 20, article 2031. Les recettes correspondantes seront imputées au Budget principal sous le chapitre 13, articles 1321 et 1322.

COMMUNE DE SAINT-DENIS  
DGA/ ST / Superstructures/ Bâti

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du samedi 27 septembre 2014  
Rapport n°14/6-30

**OBJET** RESTAURATION EXTERIEURE DE L'ANCIEN HOTEL DE VILLE

APPROBATION DU PROJET  
AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS

---

L'ancien Hôtel de Ville de Saint-Denis, achevé en 1860, est depuis 1975 classé au titre des monuments historiques. Il a subi des travaux de rénovation dans les années 80 puis dans les années 90. Cet édifice demeure un bâtiment emblématique de la Ville de Saint-Denis. Des travaux de rénovation sont encore aujourd'hui à envisager pour assurer sa préservation. Ces travaux concernent particulièrement l'étanchéité, le ravalement des façades, l'aménagement des abords et la restauration des grilles.

Le coût total des travaux de réhabilitation est estimé à 3 000 000,00 € HT. Dans un premier temps, afin d'assurer la sécurité des usagers et au vu des possibilités de financement, la Ville envisage dans une première phase la restauration de la clôture dont le coût est évalué à 800 000,00 € HT.

Ces études et travaux de restauration d'un monument historique peuvent être financés par l'Etat / Direction des Affaires Culturelles Océan Indien (DAC OI), la Région et d'autres partenaires.

Je vous demande, en conséquence :

- 1° d'approuver le projet de restauration de la clôture de l'ancien Hôtel de Ville ;
- 2° de m'autoriser à solliciter les subventions auprès des différents partenaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20140927-14630-1-DE  
Date de réception préfecture : 03/10/2014

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
02/10/2014

  
Gilbert ANNETTE